



Monsieur le Directeur Interrégional, « NOUS SOMMES EN GUERRE ! »

Alors que la région Grand-Est ne cesse de faire la une des JT nationaux au regard de l'ampleur de l'épidémie sur ce territoire, que les personnels de santé tirent la sonnette d'alarme aussi bien sur les capacités d'accueil saturées que sur la nécessité d'adopter les gestes qui sauvent et de respecter strictement le confinement, la Direction Interrégionale de Strasbourg s'enferme dans une crise d'autorité qui pourrait être risible si elle n'était pas aussi désastreuse pour les personnels.

Alertée sur l'organisation des SPIP, plus particulièrement sur les conditions de réalisation des entretiens en milieu fermé et le risque de propagation du virus en milieu confiné, la DISP est restée silencieuse.

Alors que la note DAP du 17/03/20 était venue, sans ambiguïté pour les personnels, fixer le principe du recueil d'informations par le biais d'un questionnaire et de l'échange par la voie du courrier interne, **vous** avez enjoint la poursuite de tous les entretiens arrivants !

Là encore, interpellée sur ce positionnement, la réponse de la DISP a été lapidaire, méprisante, n'a fait aucun cas des inquiétudes sanitaires et a fermé la porte à tout échange constructif !

Monsieur le Directeur Interrégional, peut être ne le savez-vous pas ? **NOUS SOMMES EN GUERRE**

Vous vous « *félicitez de la poursuite des entretiens arrivants en présentiel* » mais sachez que vous le faites au mépris de la protection des personnels, des personnes détenues mais aussi des consignes sanitaires édictées au plus haut niveau de l'État.

Vous invoquez la volonté de ne pas créer de psychose auprès de la population pénale pour refuser le port du masque ou de gants par les personnels mais sachez que c'est cette même population, qui elle, continue de s'informer, et s'inquiète de l'absence de précautions prises !

Si la situation n'était pas dramatique, nous pourrions en rire. Mais tel n'est pas le cas !
Il est grand temps, Monsieur le Directeur Interrégional, de faire preuve de bon sens, de considération de vos personnels et d'assumer vos responsabilités !

Nous vous demandons instamment de suspendre les entretiens arrivants en détention sauf pour les personnes jugées objectivement vulnérables et dans des conditions sanitaires suffisantes (salle suffisamment grande, désinfectée après chaque entretien, autorisation du port du masque et de gants).

Sachez que les personnels d'insertion et de probation ont à cœur d'assurer la continuité du service public et la prise en charge des PPSMJ contrairement à ce que vous laissez penser. Mais ils ne transigeront pas sur leur santé et la santé de leur public

Vous vous retranchez derrière une interprétation ubuesque de la note DAP mais sachez qu'un tel positionnement ne vous dédouanera pas de vos responsabilités légales de garantir la santé et la sécurité des vos personnels, mais aussi des personnes détenues dont vous avez la charge (article L4121-1 du code du travail et l'article 2- 1 du décret du 28 mai 1982 modifié énonçant les responsabilités de l'employeur, article 223-1 du code pénal incriminant la mise en danger délibérée de la vie d'autrui)

Toutefois si votre obstination et votre mépris perdurent, le principe deviendra alors la mise en œuvre du droit de retrait et l'engagement de votre responsabilité.

Les personnels d'insertion et de probation répondent pour l'instant présents et continuent d'accomplir leurs missions. Ils travaillent avec les magistrats pour rendre rapidement des avis et participer au désengorgement des établissements. Ils restent disponibles pour le public et faire un lien avec les familles, ils participent au processus de comparution immédiate... Pourquoi dès lors les opposer aux personnels de surveillance et les mettre sciemment en danger ALORS QUE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT ?

De par vos décisions vous contribuez à mettre toutes les populations qui vivent en détention en danger : à commencer par les détenus, les personnels de surveillance, les directeurs, les soignants.

N'avez-vous pas entendu ? **NOUS SOMMES EN GUERRE**

L'autoritarisme gratuit ne gagnera pas cette guerre, mais le bon sens peut nous y aider. Arrêtez les frais inutiles.

Sachez que vous n'êtes pas face à une poignée de personnels, mais face à l'ensemble des personnels des SPIP de toute la DISP qui observent chacun de vos agissements. Chacun d'entre nous soutient et prêtera mais forte aux collègues placés une fois encore face à la pire injonction paradoxale : le respect de consignes absurdes sensées contribuer à la continuité de service et la préservation de leur santé et celle de leurs collègues et de leur public !

Face à ce dernier sursaut de despotisme, LA CGT IP GRAND EST prendra, elle, ses responsabilités, et n'aura de cesse de travailler à la protection des personnes placées sous-main de justice, détenues ou non, et de tous les personnels.

La CGT IP Grand Est exprime enfin son soutien à tous les services - et notamment les sites milieux fermés de la région, qui sont confrontés depuis quelques jours à des injonctions qui ne servent aucunement le service public pénitentiaire, voire l'affaiblissent.

La CGT IP Grand Est tient à saluer avec respect l'ensemble des personnels de la DISP du Grand-Est, déjà durement touchée et à leur apporter toute sa solidarité active.

La CGT IP Grand-Est
Le 20 mars 2020